


CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n°
889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté
interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01120906 - 21 - 2				
2. Nom et adresse de l'opérateur : EARL LES VERGERS DE LA GUILLOU La Guillou 24390 - NAILHAC Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Prairie temporaire Prairie permanente Noix <i>Produits transformés et process :</i>		5. Définis comme :	6. Période de validité	
	<u>Marque :</u>			
Produits alimentaires divers n.c.a. : Cerneaux de noix caramélisés	Les Vergers de la Guillou	conventionnel en parallèle	du : 01/09/2021 au : 31/03/2023	
Autres huiles végétales brutes : Huile de Noix vierge	Les Vergers de la Guillou	biologique	du : 07/12/2021 au : 31/03/2023	
Produits alimentaires divers n.c.a. : Noix et Cerneaux de noix (entiers et invalides)	Les Vergers de Guillou	biologique	du : 01/09/2021 au : 31/03/2023	
Boissons alcoolisées distillées : "vin et noix"		biologique	du : 01/09/2021 au : 31/03/2023	
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 01/09/2021		
8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.				
Fait à Marmande Le 04/01/2022 Le Directeur, François LUQUET				
				
Page 1/1				